

MAIRIE DE
BESANÇON



Arrêté du Maire de la Ville de
Besançon

Publié le : 18/07/2024

VOI.24.00.A01688

OBJET : Arrêté temporaire de circulation
BOULEVARD LEON BLUM

La Maire de la Ville de Besançon,
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6
Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-8, R. 411-21-1 et R. 413-1
Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 2ème partie, signalisation de danger et le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription
Vu l'arrêté municipal DAG.20.00.A59 du 20 juillet 2020 qui donne délégation à M. Hervé GIRARDOT
Vu l'avis Direction Départementale des Territoires (DDT)
Vu la demande de l'entreprise FIGUET
Considérant que des travaux de livraison d'une grue rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, le 03/09/2024 BOULEVARD LEON BLUM

ARRÊTE

Article 1 : Le 03/09/2024, les prescriptions suivantes s'appliquent BOULEVARD LEON BLUM dans le sens Belfort vers Dole au droit du numéros 15 jusqu'au numéro 11 :

- La vitesse maximale autorisée des véhicules est fixée à 30 km/h sur une période d'une heure entre 9h00 et 12h00 ;
- La circulation est interdite sur la voie de droite sur une période d'une heure entre 9h00 et 12h00 ;

Les véhicules circulant dans se sens pourront se rabattre sur la voie de droite avant la trémie sous la RUE DE VESOUL

Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur.

Article 3 - Voies de recours :

Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.



Article 4 : M. le Directeur Général des Services de la Ville de Besançon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des arrêtés sur le site internet de la Ville conformément à la réglementation en vigueur.

Besançon, le 11 JUL, 2024

Pour la Maire,
Par délégation,

Hervé GIRARDOT
Le Directeur de la Direction Développement et Gestion
des Infrastructures

